

Lourdes, le 16 mars 2020

Objet : information épidémie Coronavirus COVID-19
Fermeture de certains ateliers de l'ESAT
Réf.: OP/n°33

Madame, Monsieur, chers Parents,

L'évolution du contexte de l'épidémie de COVID-19, la protection des travailleurs handicapés exerçant en ESAT appellent des mesures de vigilance renforcée. Contrairement au « milieu ouvert du travail », les ESAT n'ont pas de possibilité de télétravail adapté aux travailleurs accompagnés. En conséquence, il nous a été demandé d'organiser la **réduction des activités au « strict minimum »** et la fermeture du restaurant de Bordères au public extérieur.

Dans ce cadre, nous maintiendrons l'activité des ateliers suivants, dans cet ordre de priorité :

- Blanchisseries de Lourdes et Bordères
- Cuisine centrale de Bordères
- Livraisons

En fonction des possibles, les ateliers de Seb Conditionnement, maraichage à Ger, Légumerie, Nettoyage des Locaux seront également maintenus. Les ateliers hors les murs, restent quant à eux tributaires des structures qui les accueillent, et sont provisoirement fermés (Daher à compter du 17/03/20 au soir).

Une concertation entre les travailleurs handicapés, les moniteurs et les cadres de l'ESAT a permis de définir une réponse adaptée aux situations individuelles. Les personnes qui ne sont pas sur les ateliers mentionnés resteront à leur domicile, en famille ou dans nos foyers d'hébergement. Si une autre solution était nécessaire, n'hésitez pas à revenir vers la Direction de l'ESAT qui vous accompagnera dans sa mise en œuvre.

Pour chacun de nos travailleurs handicapés, à l'issue de cette crise sanitaire, nous étudierons avec bienveillance les éventuelles mesure de compensation financière afin que cet évènement n'ait pas d'impact significatif sur ses revenus.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chers Parents, l'expression de mes sentiments dévoués



Olivier PIERROT
Directeur Général